

La Noue du Paquis à Troyon (55)

Notice simplifiée de gestion 2012/2018

4. Plan de travail hors opérations de terrain

4.1. Accueil du public FA

Sensibilité du site. Pas de sensibilité particulière à l'accueil du public.

FA1 – priorité 1. Animation pédagogique sur la thématique de la conservation des zones humides

Public : scolaire de l'école de Troyon

Thème : vallée de la Meuse et ses annexes hydrauliques.

Réalisation : CENL

Programmation : 2014, 2016

FA2 – priorité 1. Installation d'une balise à l'entrée du site

4.2. Suivi administratif et partenarial AD

AD1 – priorité 1. Présentation de la notice de gestion au conseil municipal et diffusion aux partenaires financiers

AD2 – priorité 1. Modification de la convention de gestion avec inclusion des parcelles manquantes : ZA94b et ZA94c pp

4.3. Suivi écologique SE

SE1 – priorité 1. Suivi quinquennal de la population de Loche d'étang par pêche électrique

Réalisation : ONEMA

Programmation : 2018

SE2 – priorité 2. Evaluation de l'évolution des habitats à échéance de la notice

Réalisation : CENL

Programmation : 2018

Pour aller plus loin...trame bleue

Le réseau des annexes hydrauliques de la Meuse abritant la Loche d'étang doit faire l'objet d'une politique globale de conservation. Le ruisseau de la Prêle à Lacroix-sur-Meuse – découvert en 2003 suite aux travaux de la LGV Est - est le site référence au niveau national pour la Loche d'étang. Il s'agit en effet de la plus grosse population connue en France. Malheureusement, la population aura été impactée par la LGV Est car le tronçon de la Prêle le plus favorable se situait au droit du tracé. La Prêle a fait l'objet d'études par l'ONEMA entre 2003 et 2007 pour acquérir des connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce restées jusqu'ici méconnues. Le CEN Lorraine doit veiller (avec les autres partenaires) à la poursuite des engagements par RFF en faveur de ce poisson extrêmement menacé.

Par ailleurs, il faut envisager des démarches de protection de toutes les annexes hydrauliques de la Meuse où l'espèce est découverte ou déjà connue.

Bibliographie

MOUGENEZ S. & STORCK F., 2005 – Suivi biologique de la population de Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*) du ruisseau de la Prêle et de ses affluents à Lacroix-sur-Meuse (55). Synthèse des résultats, années 2003 et 2004. Conseil Supérieur de la Pêche, Délégation régionale n°3 – Réseau Ferré de France. 32 p. + annexes

MANGEOT P., HAMM A., VALLET M. & SCHWAB T., 2009 – Inventaire et caractérisation des annexes hydrauliques du fleuve Meuse dans le département de la Meuse (55) Tome 3 : Fiches de gestion des annexes hydrauliques prioritaires. ONEMA DIR Nord-Est, FDPMA55 : 107-110.

KEITH P., PERSAT H., FEUNTEUN E. & ALLARDI J. (coords), 2011 – *Les poissons d'eau douce de France*. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité). 552 p.

Observations complémentaires

- **Faune** (Courte C., Cen Lorraine – 2012) :

Oiseaux (nicheurs) : Grimpereau des jardins, Rossignol philomèle, Pouillot véloce, Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Etourneau sansonnet, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Merle noir, Sittelle torchepot, Pic épeiche / (passage) : Mésange à longue queue, Martin pêcheur, Canard colvert, Foulque macroule, Grèbe castagneux, Guépier d'Europe.

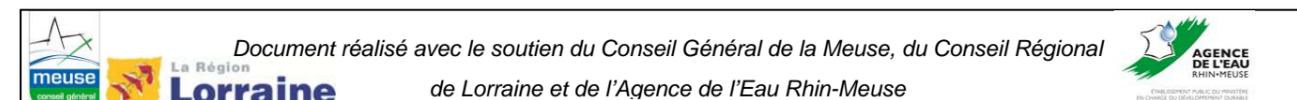
Odonates : *Calopteryx splendens*, *Lestes viridis*, *Erythromma sp.*, *Aeshna grandis*, *Aeshna cyanea*, *Sympetrum striolatum*, *Sympetrum vulgatum*. **Papillons** : *Inachis io*, *Anthocharis cardamines*, *Pararge aegeria*, *Pieris napi*. **Ephémères** : *Baetis sp.* (adultes nbx). **Mammifères** : Rat musqué, Ragondin (crottes). **Herpétofaune** : *Rana kl. esculenta*.

- **Ichtyofaune** (ONEMA, 2005) :

Loche d'étang (*Cobitis taenia*), Loche de rivière (*Misgurnus fossilis*), Epinochette (*Pungitius laevis*), Tanche (*Tinca tinca*).

- **Flore** (Courte C., Cen Lorraine – 2012) :

Phanérogames : *Urtica dioica*, *Linaria vulgaris*, *Anthriscus sylvestris*, *Convolvulus arvensis*, *Dipsacus fullonum*, *Galium aparine*, *Galium mollugo*, *Rubus caesius*, *Glechoma hederacea*, *Filipendula ulmaria*, *Evonymus europaeus*, *Galeopsis tetrahit*, *Fraxinus excelsior*, *Hummulus lupulus*, *Angelica sylvestris*, *Chelidonium majus*, *Scrophularia nodosa*, *Thalictrum flavum*, *Alopecurus pratensis*, *Cirsium vulgare*, *Populus X canadensis*, *Prunus spinosa*, *Ranunculus ficaria*, *Symphytum officinale*, *Taraxacum sp.*, *Phragmites australis*, *Phalaris arundinacea*, *Carex acutiformis*, *Matricaria sp.*, *Salix alba*, *Rorippa amphibia*, *Lemna minor*, *Ranunculus repens*, *Rumex conglomeratus*, *Iris pseudoacorus*, *Nuphar lutea*, *Lycopus europaeus*, *Glyceria maxima*, *Spirodela polyrhiza*, *Sagittaria sagittifolia*, *Equisetum fluviatile*, *Ceratophyllum demersum*.



1. Informations administratives

Etat parcellaire et mode de protection conservatoire

Cette noue correspond à un trou d'eau d'une 100 m² déconnecté de la rivière Meuse sauf en période de crue. Elle est située dans une ancienne peupleraie en rive droite de la Meuse en amont d'un déversoir et en contrebas d'un chemin rural faisant office de digue lors des crues de la Meuse. La protection est acquise par une convention de gestion liant la commune de Troyon, propriétaire, et le CEN de Lorraine pour une durée de 25 ans. Ce tronçon de la Meuse est non-domanial si bien que le fond et les berges de la noue – elle-même rattachée à la rivière et non pas incluse dans les parcelles conventionnées - appartiennent au propriétaire riverain donc à la commune de Troyon.

Commune	Section	Parcelle	Superficie	Type de protection	Durée	Date fin	Propriétaire
Troyon	ZA	92	0,5470	C	25	30/10/2035	Commune de Troyon, 55300
Troyon	ZA	93	0,0790	C	25	30/10/2035	Commune de Troyon, 55300
Total			0,6260	Manque à la convention les parcelles 94b et 94c pour partie			

Contexte

- la noue s'inscrit dans la Zone de Protection Spéciale de la Vallée de la Meuse – FR4112008 dont la maîtrise d'ouvrage est confiée au CG55. Elle fait donc partie du réseau Natura 2000 ;
- le site est également inclus dans la vaste ZNIEFF de type 1 « Prairies humides inondables de la vallée de la Meuse entre Woimbey et Ambly-sur-Meuse » (n°410001871) ;
- il est également rattaché à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensible en tant qu'entité faisant partie du site n° 55H11 « Prairies mosanes de Gécicourt aux Paroches » ;
- les parcelles protégées sont incluses dans le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable de Troyon ;
- l'annexe hydraulique est rattachée à la masse d'eau « Meuse 3 » (code national : B1R472).
- la protection a été justifiée par la découverte lors d'une campagne de pêche électrique du 17 mai 2005 d'un poisson menacé ; la **Loche d'étang**.
- le fleuve Meuse et en particulier ses annexes classées prioritaires par l'étude de l'ONEMA et de la FDPMA (2009) sont des priorités d'action du Conseil Général 55. La noue de Troyon (TR02) a été classée **prioritaire**.

Contacts

Responsable CENL : Cyrille DIDIER (chargé de mission 55)

Référent Gestion CENL : Thomas HENRY

Référent scientifique : Christophe COURTE

7bis, rte de Pont-à-Mousson

54470 THIAUCOURT

Tel. / Fax : 03.83.80.70.80/83.29.71

Conservateur bénévole : à définir, proposition de M. Emmanuel BOUTELOU

2. Environnement, hydrologie

Le site est installé en rive gauche de la Meuse sur les alluvions récentes (Fz) riches en éléments provenant des terrains jurassiques et en apports argileux avec des dépôts limoneux bien développés par endroits. C'est particulièrement le cas sur le site où un important bouchon sédimentaire a totalement colmaté la connexion par l'amont de la noue avec la Meuse et partiellement en aval.

Lors des crues saisonnières, la noue est entièrement submergée par les eaux de la Meuse. Un chemin rural, en limite de site, fait digue en travers du lit majeur si bien que les eaux de débordement sont en partie écrêtées à cet endroit. En cas de

trop forte montée des eaux, un déversoir placé dans le chemin permet d'alimenter le ruisseau de Fontenoy qui se jette à nouveau dans la Meuse bien en aval à Villers-sur-Meuse. Le déversoir est situé à hauteur de la connexion amont de la noue avec la Meuse.



Légende

- site protégé par le CEN Lorraine
- parcellaire voisin
- chemin digue

3.1. PATRIMOINE NATUREL

Evolution historique des milieux

Une rapide étude diachronique permet de dater l'âge de la peupleraie. Plantée au début des années 60, elle aurait une cinquantaine d'années. L'atterrissement de la noue est assez ancien. Dans les années 40, plusieurs bras reliés à la Meuse sont bien visibles dans ce secteur. La mare actuelle fait partie d'un bras connecté à l'amont et à l'aval. En 1960, la noue n'est déjà plus visible et semble déconnectée de l'amont - au moins en période de basses-eaux de la Meuse. La photographie aérienne de 1971 et tous les clichés postérieurs ne permettent plus d'appréhender l'hydro-système qui est masqué par la couverture forestière des peupliers.

Jusqu'à présent le milieu représenté correspondait donc à une peupleraie mais cette dernière a été exploitée en automne 2010 avec un broyage des rémanents l'année suivante.

Habitats (* = habitats d'intérêt européens, directive CE92/43 « Habitats-Faune-Flore »)

Voir carte ci-contre.

- ❖ eaux stagnantes avec herbiers à Nénuphars et Cératophylle (0,028 ha) [22.13 x 22.42 x 22.431]
- ❖ mégaphorbiaie riveraine du *Convolvulion sepium** (0,66 ha) [37.715 ; 6430]
- ❖ friche humide nitrophile – faciès pauci-spécifique à *Urtica dioica* (0,14 ha) [ND]
- ❖ saulaie arborescente du *Salicion albae* (0,33 ha) [44.13], berge de la Meuse et îlot.
- ❖ saussaie cendrée arbustive, (0,1 ha) [44.121], îlot

Faune

L'espèce prioritaire ayant justifié l'intervention est la **Loche d'étang** (*Misgurnus fossilis*). Ce poisson est emblématique des zones humides alluviales, biotope en forte régression et subissant de nombreuses dégradations. C'est une espèce d'Europe centrale et orientale qui atteint dans le Nord et l'Est de la France sa limite occidentale. Très rare en France, il est inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats (1145) et considéré comme en danger (EN) sur la liste rouge française des poissons d'eau douce.

Une autre espèce de loche est présente, la Loche de rivière (*Cobitis taenia*). Bien qu'elle soit plus commune que la précédente, elle est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats (1149). Sur la liste rouge française des poissons d'eau douce, elle est considérée comme vulnérable (VU).



Loche de rivière, hors site (Courte C., 2006)

Flore

La végétation des eaux stagnantes de la mare est caractérisée par un herbier enraciné submergé à Cornifle nageant (*Ceratophyllum demersum*) et un herbier flottant à Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*). Un voile clairsemé flottant librement de Lenticule mineure (*Lemna minor*) et de Spirodèle (*Spirodela polyrhiza*) complète la végétation aquatique de la noue.

Les bordures sont occupées par quelques espèces peu abondantes comme la Sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*), la Prêle des borbiers (*Equisetum fluviatile*), le Roseau commun (*Phragmites australis*).

En dehors, de la noue, la flore est banale, composée de taxons nitrophiles et eutrophiles, sans intérêt particulier.

3.2. VALEURS ET ENJEUX DU SITE

Le contexte écologique général de ce secteur, situé dans le lit majeur de la Meuse, avec un fonctionnement hydrologique du fleuve encore relativement naturel (crues fréquentes et importantes) est favorable à la présence de la Loche d'étang, espèce patrimoniale aujourd'hui disparue des fleuves et rivières artificialisés.

Elle est victime de l'assèchement et du curage hivernal des zones humides annexes des grandes rivières ainsi que des pollutions qui s'accumulent dans le sédiment. L'isolement génétique des populations et la méconnaissance de leurs exigences aggravent cette situation précaire (Keith & al., 2011).

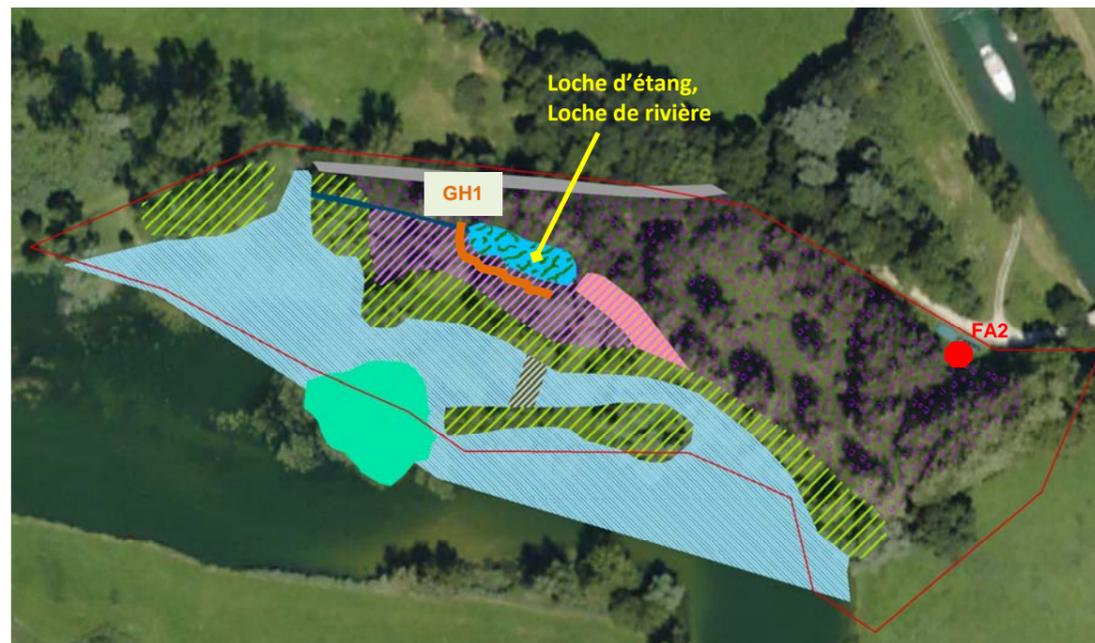
En dehors de l'enjeu piscicole, les habitats rivulaires sont dégradés en raison de l'exploitation des peupliers. L'enjeu réside toutefois dans la conservation d'une zone humide alluviale et l'amélioration de son état de conservation.

Le Conseil Scientifique du CENL a évalué le site **d'intérêt Régional**.

La Noue du Paquis ; Troyon

3. Informations opérationnelles de terrain

Cartographie des habitats naturels et localisation des espèces patrimoniales:



Légende

- eau stagnante à Nénuphar jaune et Cornifle nageant
- connexion hivernale par l'amont
- friche nitrophile à Ortie sur un bouchon de sédiments
- eaux courantes : la Meuse
- embâcle
- friche nitrophile paucispécifique à Ortie
- mégaphorbiaie riveraine eutrophe
- saulaie arborescente du *Salicion albae*
- saussaie arbustive
- chemin digue
- périmètre du site protégé
- FA2 = Installation d'une balise

Vue de la Noue de Troyon (photo: CENL)



Loche d'étang, hors site (Hlasek J., web)

3.3. OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

Objectifs hiérarchisés de gestion GH

1. Favoriser la population de Loche d'étang
 - > maintien du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
 - > maintien de la stabilité et de la qualité de l'hydro-système : pas de reconnexion de la noue, ni d'opérations de curage ;
 - > surveillance de causes éventuelles de pollutions des eaux et des sédiments ;
 - > maintien d'un éclairage suffisant de la mare pour dynamiser les herbiers aquatiques.

2. Préservation de la zone humide

- > absence d'intervention et mise en place d'une protection effective
- > libre évolution d'une forêt rivulaire naturelle

Objectifs de suivi écologique SE

Les suivis permettent d'affiner les préconisations de gestion.

1. Suivi de la Loche d'étang
2. Suivi de l'évolution des habitats

Objectifs relatifs à l'accueil du public FA

1. Sensibilisation du public sur l'intérêt de la protection des zones humides

Objectifs du suivi partenarial AD

1. Contrôle de la dynamique fluviale et des usages (remblais, dépôts,...)
2. Constitution d'un réseau d'annexes hydrauliques protégées favorables à la reproduction de la Loche d'étang.

3.4. PLAN DE TRAVAIL

Gestion des habitats et des espèces GH

GH0 – priorité 1 – Libre évolution de la friche nitrophile après la coupe des peupliers vers une forêt alluviale naturelle (aulnaie-frênaie).

Aucune intervention à prévoir sur la durée d'application exceptée l'éventuelle suppression des rejets de peupliers. Maintien de l'embâcle si absence de perturbation hydraulique majeure.

GH1 - priorité 1 – Maintien des abords de la noue ouverts.

Veiller à conserver une berge de la noue relativement dégagée pour ne pas limiter le développement des végétaux aquatiques par manque de lumière. Privilégier la berge Sud.

- Réalisation : CENL
- Matériel : tronçonneuse, débroussailluse
- Prog.: oct/nov. en année impaire

GH2 – priorité 2 – Enlèvement des déchets charriés par les crues de la Meuse

De nombreux déchets plastiques (et autres) sont déposés lors des crues. Une campagne annuelle de ramassage évitera la dégradation des déchets in situ ou une éventuelle reprise par la rivière lors de la crue suivante.

- Réalisation : CENL
- Programmation : tous les ans au printemps